

EXTRAIT du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du jeudi 1^{ER} mars 2018

Convocation du 22/02/2018

Présents : Jean-Noël BLANC, Sonia BRETON, Claire DANJEAN, Marie GERMAIN, Georges GOULY, Claude GRENIER, Gérard JANODET, Colette LOMBARD, Christian MOREL, Guy MOREL, Apolline PHILIPPON, Georges PUTHET, René PUTIN, Pierre VIALAIT

Sous la présidence de Georges GOULY, maire

Après lecture du compte-rendu de la séance précédente du jeudi 25 janvier 2018, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

BUDGETS 2017 – Comptes administratifs (gestion communale) et comptes de gestion (gestion Trésor Public)

Le maire COMMENTE les écritures comptables pour les 3 budgets précités.

1) Budget principal

Compte administratif 2017 – délibération n° DEL20180301001

Montant valeur euros

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	55 748.49			117 907.00	55 748.49	117 907.00
Opération de l'exercice	122 905.12	81 584.44	375 624.89	440 781.67	498 530.01	522 366.11
Virement à sect° INV				-63 651.49		-63 651.49
Totaux	178 653.61	81 484.44	375 624.89	495 037.18	554 278.50	576 621.62
Résultats de clôture	97 069.17			119 412.29		22 343.12
Restes à réaliser	5 153.00				5 153.00	
Résultats définitifs	102 222.17			119 412.29		17 190.12

Le compte administratif est approuvé, le maire s'abstenant, s'agissant de sa propre gestion comptable.

Compte de gestion 2017 – délibération n° DEL20180301002

Le compte de gestion 2017 présenté par le Trésor Public étant en concordance avec le compte administratif 2017, est voté à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement 2017 – délibération n° DEL20180301003

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2017 : **22 343.12 €**

DI 001 Déficit d'investissement reporté 2017 : **97 069.17 €**
(41 320.68 + 55 748.49)

RI 1068 Affectation obligatoire en section d'investissement depuis la section de fonctionnement : **102 222.17 €**

RF 002 Excédent de fonctionnement : **17 190.12 €**

2) Budget annexe assainissement

Compte administratif 2017 – délibération n° DEL20180301004

Montant valeur euros

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		76 438.70		15 127.48		91 566.18
Opération de l'exercice	10 987.51	4 924.98	8 881.49	13 820.28	19 869.00	18 745.26
Totaux	10 987.51	81 363.68	8 881.49	28 947.76	19 869.00	110 311.44
Résultats de clôture		70 376.17		20 066.27		90 442.44
Restes à réaliser	8 500.00				8 500.00	
Résultats définitifs		61 876.17		20 066.27		81 942.44

Le compte administratif est approuvé, le maire s'abstenant, s'agissant de sa propre gestion comptable.

Compte de gestion 2017 – délibération n° DEL20180301005

Le compte de gestion 2017 présenté par le Trésor Public étant en concordance avec le compte administratif 2017, est voté à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement 2017 – délibération n° DEL20180301006

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

RF 002	Excédent antérieur fonctionnement	20 066.27 €
RI 001	Excédent antérieur investissement	70 376.17 €

3) Budget annexe commerce

Compte administratif 2017 – délibération n° DEL20180301007

Montant valeur euros

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	11 803.74			14 226.26	11 803.74	14 226.26
Opération de l'exercice	13 400.55	12 803.74	2 439.52	15 783.94	15 840.07	28 587.68
Virement à sect° INV				-12 803.74		-12 803.74
Totaux	25 204.29	12 803.74	2 439.52	17 206.46	27 643.81	30 010.20
Résultats de clôture	12 400.55			14 766.94		2 366.39
Restes à réaliser	1 450.00				1 450.00	
Résultats définitifs	13 850.55			14 766.94		916.39

Le compte administratif est approuvé, le maire s'abstenant, s'agissant de sa propre gestion comptable.

Compte de gestion 2017 – délibération n° DEL20180301008

Le compte de gestion 2017 présenté par le Trésor Public étant en concordance avec le compte administratif 2015, est voté à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement 2017 – délibération n° DEL20180301009

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2016 : 2 366.39 €

Besoin de financement de la section d'investissement : 13 850.55 €

Résultat de clôture + Restes à réaliser

DI 001	Déficit investissement reporté	12 400.55 €
RI 1068	Affectation obligatoire en section d'investissement depuis la section de fonctionnement (12 400.55 + 1 450)	13 850.55 €
RF002	Excédent de fonctionnement (14 766.94 - 13 850.55)	916.39 €

CA3B – Dans le cadre des transferts de compétences à CA3B : Syndicat Sevron Solnan/La GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Les statuts de l'agglomération approuvés par arrêté préfectoral du 28/07/2017 et en particulier son article 8 autres compétences environnementales alinéa 6 du titre III compétences facultatives est rédigé comme suit :

« *Aménagement et entretien des rivières, notamment les politiques contractuelles afférentes à la protection et restauration des milieux aquatiques. Cette compétence sera intégrée à la compétence GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2018* »

Concernant les communes comme BEAUPONT qui avaient fait le choix de fiscaliser les contributions versées aux syndicats de rivières, les AC tiendront compte des contributions fiscalisées.

Ces communes auront la possibilité de réintégrer dans leurs taux 2018, les taux syndicaux qui ne s'appliqueront plus, ce qui leur permettrait alors de retrouver par la fiscalité le montant défalqué des AC, sans que cela n'augmente la pression fiscale sur le contribuable puisque le taux levé précédemment par le syndicat serait désormais levé par la commune.

Fiscalité supplémentaire à recouvrer : 11 569.78 €

Réunion de confection des BP 2018 : jeudi 22 mars 2018. Le maire remet à chaque élu la notification des attributions de compensation (AC) provisoires 2018 de CA3B

Ecoles – Regroupement pédagogique Beaupont-Domsure –

1 – Répartition des charges de fonctionnement de l'année 2017 – délibération n° DEL20180301010

VU la répartition des charges de fonctionnement de l'exercice 2017 du regroupement pédagogique BEAUPONT – DOMSURE ;

Après lecture du bilan de l'année 2017, il ressort que la commune de BEAUPONT, compte tenu de la répartition des élèves dans chaque commune, doit verser à la commune de DOMSURE la somme 19 147.48 euros au titre des dépenses de fonctionnement du RPI.

VU la répartition des charges de fonctionnement 2016/2017 des Temps d'activité périscolaire pour les élèves du RPI BEAUPONT-DOMSURE ;

CONSIDERANT que la commune de DOMSURE doit reverser à la commune de BEAUPONT au titre des Temps d'Activité Périscolaire : 483.84 € au titre de 2017.

La commune de BEAUPONT reversera donc à DOMSURE la somme de 19 147.48 € (RPI) – 483.84 € (TAP) = 18 663.64 €.

VU les états des dépenses de fonctionnement 2017 (hors personnel ATSEM) des écoles de BEAUPONT et DOMSURE ;

CONSIDERANT que l'ensemble des élèves de la commune de PIRAJOUX est pris en compte pour la participation due par PIRAJOUX ;

CONSIDERANT que la participation de la commune de Pirajoux s'élèvera à 4 419.55 € est répartie comme suit :

- dictionnaires : 3 élèves x 27.29 € = 81.87 €
- fournitures scolaires : 6 élèves x 50 € = 300 €
- dépenses de fonctionnement : 6 x 611.79 € = 3 670.74 €
- temps d'activité périscolaires : 8 élèves x 45.8678 € = 366.94 €.

Le conseil municipal

. Autorise le maire à procéder, sur l'exercice 2018, au titre des dépenses de fonctionnement du RPI et des TAP 2017 au règlement de la somme de 18 663.64 € à la commune de Domsure, sur production du titre de recette correspondant,

. Autorise le Maire à recouvrer, sur l'exercice 2018, auprès de la Commune de Pirajoux, la somme de 4 419.55 € correspondant à sa participation aux charges de fonctionnement du RPI et des TAP pour l'année 2017 telle que détaillée ci-dessus.

Garderie périscolaire « Les P'tits Beaudoms » – Dépenses de fonctionnement 2017 – Participation de la commune de Beaupont – délibération n° DEL20180301011

VU la réunion intercommunale avec la commune de Domsure du vendredi 23 février 2018 ;

CONSIDERANT que la commune de Domsure a assuré un préfinancement de 2 500 € pour le fonctionnement de la garderie périscolaire pour l'exercice 2017 ;

CONSIDERANT que la commune de Domsure a reçu sur 2017 :

- de la MSA 244.42 € comme participation pour l'exercice 2015
- de la CAF 1 491.69 € comme participation pour l'exercice 2016

Compte-tenu de ces subventions, il reste à charge 763.89 € à répartir sur les communes de Beaupont et Domsure.

CONSIDERANT que la commune de Domsure a assuré le préfinancement, la commune de Beaupont doit reverser à Domsure la somme de 381.95 €.

Le conseil municipal, en accord avec la commune de Domsure, autorise le maire à procéder sur l'exercice 2018 au règlement de la somme de 381.95 € à la commune de Domsure au titre de sa participation aux charges de fonctionnement de la garderie périscolaire « Les P'tits Beaudoms ».

Urbanisme – Elaboration du Plan Local d'Urbanisme –

Réunions du mardi 30 janvier et 15 février –

Poursuite de la rédaction des articles du règlement : zones naturelles boisées..., haies, voiries, matériaux préconisés en architecture (couleurs façades, bardage, clôtures, toitures, etc).

Prochaine réunion avec ATELIER DU TRIANGLE et MOSAIQUE ENVIRONNEMENT le jeudi 19/04 : orientations d'aménagement.

Au préalable, MOSAIQUE ENVIRONNEMENT doit faire des analyses de terrain.

Schéma directeur d'assainissement – Appel d'offres pour un bureau d'étude spécialisé– Délibération DEL20180301018

Assistance de l'Agence Départementale d'Ingénierie (M. COQUE)

Dossier d'appel d'offres : *Fin de la consultation : lundi 23 janvier à 11 heures 30*

L'Agence départementale d'ingénierie a examiné les offres réceptionnées.

VU les négociations menées conformément au règlement de consultation,

Le conseil municipal accepte l'offre de l'entreprise NALDEO, économiquement la plus avantageuse, pour 52 165 € HT, autorise le maire à signer le marché et tout document sur l'affaire.

Subvention départementale – aide financière de 11 835 €, soit 20 % du programme, versée dès réalisation des travaux.

Subvention Agence de l'Eau – A hauteur de 50 %. Toujours aucune assurance quant à son attribution.

Habitat – Construction de 10 pavillons en bas du village sur la plateforme de l'ancienne laiterie –

Parcelle C N° 1707 – 5 184 m²

en présence d'Ain Habitat (Yohan CHERMETTE), Yves CROPIER, architecte : 5 T4, 1 T4 rez-de-chaussée, 4 T3

Réunion de travail du jeudi 8/02 à 10h30 : la transaction financière du terrain pourrait intervenir en avril/mai 2018. Cette recette pourra être inscrite au budget primitif 2018.

Les travaux de construction ne devraient pas débuter avant fin 2019.

Ain Habitat ne souhaite pas mettre sur le marché en même temps les 9 pavillons de Domsure et ceux de Beaupont.

Demande de garantie financière (6 PLUS + 4 PLAI) – Délibération DEL20180301013

Par courrier du 14/02/2018, Ain Habitat sollicite la garantie financière partielle des Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS) et des Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI) de la Caisse des Dépôts et Consignations destinés à concourir à l'opération de construction des 10 pavillons.

Ces garanties sont réparties entre la collectivité locale et le Conseil Départemental suivant le potentiel fiscal de chaque commune, la part de l'emprunt à garantir par le CD étant le complément de la participation communale. Au titre de 2018, le pourcentage pour la commune est fixé à 30 %.

Ain Habitat sollicite pour l'instant un accord de principe de garantie financière. Avis favorable de l'assemblée.

Mise en place d'une plateforme unique de dématérialisation des marchés publics pour les acheteurs du Département –

Mise à disposition gratuite auprès des communes – délibération DEL20180301014

Le Maire donne lecture du courrier du président du conseil départemental du 19/01/2018 qui précise notamment qu'à compter du 1^{er} octobre 2018 la réglementation impose aux entreprises de répondre par voie électronique aux marchés publics. Le Département propose aux communes la mise à disposition gratuite d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics.

Le conseil municipal EMET un avis favorable à cette adhésion et INVITE le Maire à signer la convention avec le Département.

Bibliothèque : convention Département/Commune – délibération DEL20180301015

Le Maire donne le compte-rendu de la rencontre avec le Département (Direction de la Lecture Publique) du jeudi 8/02 en présence de Jacqueline Morel, responsable de la bibliothèque, et Eveline Morel, membre.

Une nouvelle convention de partenariat devra être signée entre la commune et le Département ; ce qui implique la mise en accessibilité des locaux, une connexion internet, la formation de la responsable et des bénévoles.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec le Département de l'Ain.

Le Maire précise qu'une convention entre la commune et l'association devra être également signée.

CA3B – Politique énergétique maîtrisée – délibération DEL20180301016

Le 11 décembre 2017, le conseil communautaire de l'Agglo du bassin de Bourg-en-Bresse validait l'accompagnement des communes volontaires pour le service *Conseil en Energie Partagé*, dans la limite des crédits alloués en 2018.

La mission de conseil nous aidera à optimiser les contrats d'énergie, être informé sur les financements et subventions, analyser les dysfonctionnements et identifier les actions prioritaires sur les bâtiments, disposer d'un tableau de bord de suivi des consommations énergétiques, impliquer les utilisateurs des bâtiments dans la réalisation d'économies d'énergie, suivre les travaux énergétiques.

Coût : 1.70 €/habitant/an réparti comme suit :

- 1 €/hbt/an de l'Agglo (dans la limite de l'enveloppe financière)
- 0.50 €/hbt/an d'aide de l'ADEME
- 0.20 €/hbt/an de la commune.

Engagement pour 3 ans renouvelables.

L'assemblée décide d'adhérer au service *Conseil en Energie Partagé* et invite le maire à signer tout document sur ce dossier avec CA3B.

Budget principal – Décision budgétaire 2018 – délibération DEL20180301017

VU le programme de travaux en cours : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme ;

VU les restes à réaliser sur ce programme d'investissement n° 253 de 3 588 € ;

CONSIDERANT qu'il convient de prévoir, au vu de la 2nde facture présentée sur 2018 par Atelier du Triangle, la somme supplémentaire de 1 200 €, pour en permettre le règlement, et ce avant le vote du budget primitif 2018.

Le conseil municipal autorise le Maire à régler la note d'honoraires n° 10 du 26/02/2018 pour 2 448.90 € présentée par Atelier du Triangle de Mâcon, soit une somme supplémentaire de 1 200 € au-delà des restes à réaliser, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2018.

Taille de la haie du Clos Vert Bocage/Clos du Lavoir – Les travaux ont débuté le 27/02/2018.

POMPIERS – Parcours sportif le 14 avril 2018 à Beaupont.

Commission voirie –

Il est convenu que la commission se déplacera afin de trouver des solutions :

- sur le CD56 pour sécuriser le lavoir,
- sur la route du Chêne, à proximité du CD52 : lorsque l'on vient de Coligny pour emprunter la route du Chêne, l'accotement en bordure de la rivière n'est pas large.

Christian MOREL détaille le projet du programme de voirie 2018 établi par CA3B.

Mise en accessibilité d'un coin pêche –

Georges PUTHET, en sa qualité de président de la société de pêche, précise qu'un emplacement pourrait correspondre pour la création d'un coin pêche accessible à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite :

Propriété communale sur les berges du Solnan, à proximité du parking mitoyen CD1 /route du chêne.

Ces travaux seront financés par la société de pêche. Un dossier de subventions sera établi par la Fédération Départementale de la pêche.

Le 24 avril 2018, les fréquences de la TNT changent :

Sur le site internet de la commune, mail à chaque adresse, affichage extérieur mairie

Ces travaux sur le réseau de télévision s'inscrivent dans le cadre de décisions prises par le Premier Ministre pour permettre la libération des fréquences hertziennes de la bande des 700 MHz par les services audiovisuels vers les services de téléphonie mobile à très haut débit (4G).

Cette opération a pour objectif d'apporter de la ressource spectrale supplémentaire pour favoriser la connectivité des territoires et répondre aux besoins croissants d'échanges de données en mobilité. Elle aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau : ils risquent de perdre une partie de leurs chaînes et devront donc, ce même jour, procéder à une recherche des chaînes pour continuer à recevoir l'intégralité des programmes de la TNT après le 24/04/2018.

Département de l'Ain – Choisir le nom de ses habitants– Info

Un comité a été créé, composé de quelques personnalités ayant toutes un lien privilégié avec l'Ain. Ce comité a fait trois propositions le 9 février dernier ; celles-ci sont désormais soumises à la population avant le 10 avril 2018. Une urne est déposée en mairie pour recevoir les avis.

- 1) Initian, Initiaine
- 2) Aindinois, Aindinoise
- 3) Ainain, Ainiaine

INTERSOCIETES – Compte-rendu de la réunion le vendredi 16/02 par Colette LOMBARD.

SIEA – 1^{ère} AG 2018 vendredi 16/03 à 18h à Ainterexpo – Bourg-en-Bresse

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.